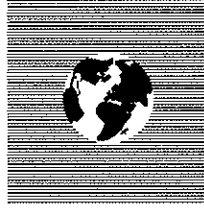


A D E M E



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Délégation régionale Rhône-Alpes

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

ETUDE DE FAISABILITÉ

ENERGIES RENOUVELABLES

Solaire photovoltaïque

CAHIER DES CHARGES

CONTENU DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Le rapport d'étude de faisabilité comportera au minimum les éléments suivants :

Présentation technique du projet

- puissance installée,
- matériels utilisés (générateurs, raccordement, onduleur...),
- mode de fonctionnement de l'installation photovoltaïque par rapport aux besoins de l'établissement,
- raccordement de l'installation au réseau électrique,
- convention de raccordement EDF (prix de rachat, comptage...)

Bilan MDE

- Quantité prévisionnelle d'électricité produite et consommée par mois sur une durée d'un an, part prévisionnelle de la production PV sur la consommation globale,
- Evaluation de la pertinence de la solution PV connecté réseau, notamment si l'on est en présence d'un chauffage électrique,
- Bilan des postes de consommation d'électricité (l'éclairage, le chauffage, la bureautique, l'eau chaude sanitaire, le pilotage des installations électriques, les veilles, les appareils de froids, les machines à laver, les circulateurs de chauffage...),
- Préconisations pour l'optimisation énergétique de ces postes.

Intégration des modules photovoltaïques dans le bâtiment

- Détermination et argumentation quant aux lieux d'implantation, (l'accent sera mis sur la bonne intégration des générateurs dans le bâtiment)
- si plusieurs lieux d'implantation des générateurs : localisation et surface respective,
- plan de masse,
- masques éventuels.

Communication (souhaitable mais pas obligatoire)

Le caractère novateur, exemplaire et démonstratif de ce type d'installations en France incite à envisager la communication comme une partie intégrante du projet, pour favoriser la diffusion de cette technologie à terme.

- projet de communication autour de l'installation (public visé, matériels nécessaires, coûts, organisation, diffusion,...)

Evaluation économique du projet

- Montant détaillé des divers investissements et des surcoûts à prendre en compte. (étude, installation, communication...)
- Montant détaillé: prix modules, onduleurs, équipements de sécurité, pose et éventuellement suivi
- Revenus annuels de la vente d'électricité Autres frais liés au fonctionnement de l'installation (maintenance, assurance, entretien...)

Le rapport sera transmis par le prestataire au maître d'ouvrage, à l'ADEME. Il fera l'objet d'une présentation orale, en présence des différents partenaires, au cours de laquelle seront en outre expliquées et discutées les principales conclusions et préconisations.